

*« Avec mon statut je
n'ai pas le droit de
me former,
seulement de
ramasser les
poubelles »*

**Amine*, chef-pâtissier
débouté**

Cas 575 / 11.05.2026

Mots-clés :

Personne concernée (*Prénom fictif): Amine*

Origine : Algérie

Statut : aucun (débouté)

Entretien avec l'ODAE romand : le 18 avril 2025

Résumé du cas (détails au verso)

Chef-pâtissier de formation, Amine* vit en Angleterre durant 15 ans sous un faux passeport français. Il y travaille comme chef-cuisinier dans un restaurant puis au sein d'une des plus grandes usines de pâtisserie du pays. Lorsque les autorités découvrent que son passeport est faux, Amine* est condamné, perd son emploi, et se résigne à quitter l'Angleterre. Il arrive en Suisse en 2021, où il demande l'asile. Sa demande est rejetée fin 2021. Depuis, interdit de travailler, il survit à l'aide d'urgence. Celle-ci n'étant pas suffisante pour vivre, il la complète avec la seule activité qui lui est autorisée : le ramassage quotidien des 54 poubelles de son foyer, pour un « salaire » horaire de 7.50 CHF.

Chronologie

2020 : arrivée en Suisse et demande d'asile (oct.).

2021 : rejet de sa demande d'asile et passage à l'aide d'urgence (fin d'année).

Questions soulevées

- L'interdiction de travail ne revête-t-elle pas une forme de double peine pour les personnes déboutées de l'asile? Ce moyen de mettre la pression pour faire partir d'un sadisme pur ?
- Utiliser une main d'œuvre quasiment gratuite – avec de surcroît l'allègement de sa conscience en prétendant « lui permettre de tout de même avoir le droit de faire quelque chose de ses journées et recevoir un minuscule pécule » - ne s'approcherait-il pas d'un retour à une bonne vieille méthode d'esclavage semi-forcé ? Ou un vague relent des lois Jim Crow ? La Suisse impose son esclavage par le biais du permis.

Description du cas

Né en 1976 en Algérie, Amine* quitte l'école à 11 ans suite au décès de son père, et réalise une formation de pâtissier. Suite à l'obtention de son diplôme en 1995, il travaille comme pâtissier durant quelques années. Il quitte finalement son pays en septembre 2000. Après des séjours de courte durée en Grèce, en France puis en Espagne, il se rend en Angleterre à l'aide d'un faux passeport français. Durant 15 ans, Amine* vit sous cette identité française. Les dix premières années, il travaille dans un restaurant en tant que chef-cuisinier, puis dans la deuxième plus grande usine de pâtisserie d'Angleterre. Il y perçoit un salaire de 2'200 pounds (soit moins de 2'500 CHF) par mois, ce qui lui suffit pour « vivre normalement ».

En 2015, les services d'immigration contrôlent le restaurant où il travaille et découvrent que son passeport est faux. Amine* est arrêté, condamné et perd son travail. N'ayant plus de moyen de subsistance ni papiers d'identité, il se résigne à retourner en France. Mais il ne parvient pas à trouver un emploi suffisamment payé pour vivre : il travaille notamment 8 heures par jour dans un marché pour un salaire journalier de 25 euros. Ce faible revenu ne lui permet pas non plus de trouver de logement. Après trois mois à dormir dehors, il décide de partir. Il se rend en Allemagne en 2019 pour rejoindre un ami. Suite à un contrôle dans le métro, les policiers constatent qu'il n'a pas de permis de séjour et l'arrêtent. Ils lui demandent de choisir entre déposer une demande d'asile ou être expulsé vers son pays. Alors Amine* demande l'asile. Six mois plus tard, en 2020, il reçoit une décision négative.

Il retourne alors en France. Mais à nouveau, il ne parvient pas à trouver un emploi correctement payé. En octobre 2020, sur les conseils d'un ami, il se rend en Suisse. Contrôlé dans le train, les gardes-frontières l'orientent vers le centre fédéral de Boudry, où il dépose une demande d'asile. Comme l'Allemagne refuse la demande de prise en charge selon les accords de Dublin III, il entre en procédure d'asile. Mais sa demande est rejetée en fin d'année 2021. S'en suivent la perte de son permis et de l'aide sociale. Amine* ne reçoit plus qu'une aide d'urgence de 300 CHF par mois, ce qui ne lui permet pas de vivre dignement : « avec 300CHF, tu ne peux même pas boire un café ». Une précarité qu'il ressent jusque dans son alimentation : « je suis chef, je sais cuisiner, mais je suis obligé de n'acheter que des produits bradés à 50%. Je ne peux pas manger comme je l'aimerais ».

Interdit de travail, il n'a accès qu'aux tâches d'intendance de foyer, lesquelles sont déléguées aux résident-es. Amine* est d'abord inscrit sur liste d'attente, et finalement assigné au débarras des poubelles de son bâtiment. Celui-ci comporte neuf étages et un peu plus de 108 résident-es. À chaque étage se trouve une cuisine dotée de six poubelles de tri. Chaque jour, Amine* doit donc vider les 54 poubelles du bâtiment, ce qui lui prend environ deux heures de travail quotidien, pour un salaire mensuel de 300 CHF (soit 7,5 CHF de l'heure). Le défraiement est un forfait, de sorte que si le travail devait lui prendre plus de temps, il ne serait pas payé plus. Par ailleurs, bien que le travail ne soit pas rémunéré le week-end, Amine* s'occupe tout-de-même des poubelles car sinon celles-ci débordent le lundi. Et puis, averti Amine*, « si tu ne fais pas bien le travail, pas à satisfaction, ils donnent directement ton poste à une autre personne ».

Amine* explique avoir des difficultés avec ce travail physiquement exigeant, en raison de problèmes santé pour lesquels il doit prendre six traitements différents. Il dit être très fatigué de devoir monter et descendre les neuf étages, « mais je suis obligé, si je n'ai pas ces 300 francs supplémentaires, je ne peux pas vivre ». Malgré cela, aucune autre tâche ne lui est proposée. « À cause de mon statut, je n'ai pas le droit de me former, de faire des cours. Seulement de ramasser les poubelles ».

Signalé par : -

Sources : entretien avec Amine*, réalisé le 18 avril 2025